



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Casablanca, le 19 décembre 2024

ÉMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ PERPÉTUEL AVEC MÉCANISME D'ABSORPTION DE PERTES ET D'ANNULATION DE PAIEMENT DES COUPONS DE LA BCP D'UN MONTANT DE 1 200 MMAD

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a visé en date du 18 décembre 2024 sous la référence VI/EM/039/2024, le prospectus relatif à l'émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de la BCP pour un montant de 1 200 millions de dirhams.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué de :

- Le document de référence de la Banque Centrale Populaire enregistré par l'AMMC en date du 18 Décembre 2024 sous la référence EN/EM/031/2024;
- La note d'opération.

Un extrait de ce prospectus est disponible sur le site internet de la Banque Centrale Populaire sur le lien :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/L-extrait-du-prospectus-relatif-a-l-EOSP-2024-de-la-BCP.pdf

Par ailleurs, des résumés du prospectus en langue anglaise et arabe seront publiés incessamment sur le site de la BCP.

Le prospectus visé sera remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est demandée ou qui en fait la demande. Il est également disponible à tout moment :

- Siège Social de la BCP : 101, boulevard Mohamed Zerktouni – Casablanca
- Tél : 05.22.20.25.33
- Sur le site de la BCP : www.groupebcp.com
- Sur le site de l'AMMC : www.ammc.ma